DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE SAINT-PIERRE-LÈS-ELBEUF

OBJET

Finances Locales
7-1 Décisions
budgétaires
Tarifs 2023

Mise à jour des surfaces et des tarifs des jardins familiaux

DATE DE CONVOCATION

18 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 29 Nombre de présents : 17 Nombre de votants : 28

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter Accusé de récegion - Milisière de l'intérie de L'ou

076-217696109 2022-11-100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2022 Affichage : 07/12/2022

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-11-100

L'an deux mil vingt deux

le vingt quatre novembre deux mil vingt-deux à dix huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – Mme DELOBEL – M. GOMIS – Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme QUOD–MAUGER – M. ROGERET – Mme VANDEL – Mme BARRIERE – M. FRESSEL – M JEANJEAN – Mme CREVON – M. BIGOT– Mme BOSQUIER – M. LE NOE – Mme DESANGLOIS

Excusés ayant donné pouvoir

M. GESLIN Francis à Mme MEZRAR

Mme SEMIEM à Mme ESCLASSE

Mme MALINGE à Mme DELOBEL

M. BRUNET à M GOMIS

M MIZABI à Mme DUDOUET

M. Frédéric GESLIN à M SACHOT

Mme DUCHEMIN à Mme QUOD-MAUGER

M. PETIT à M ROGERET

M. LEMAIRE à Mme BARRIERE

M. BULARD à Mme DESANGLOIS

Mme FRIBOULET à M LE NOE

Excusés

Mme DUVAL

Mme DESANGLOIS est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur: Madame Laurence ESCLASSE, Adjointe à la Maire en charge de l'urbanisme, des travaux, du développement économique, des commerces et services.

La Municipalité met à disposition des jardins situés rue Galbois et rue Gravetel afin de permettre aux habitants de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, désireux de pratiquer le jardinage, d'exercer leurs connaissances et leur désir de cultiver une parcelle de terrain. Cette mise à disposition contribue à maintenir et développer les liens sociaux, une agriculture et une alimentation de proximité, le développement durable et le pouvoir d'achat - le coût étant abordable.

18 jardins au total sont proposés à la location, ainsi répartis :

- 10 jardins Rue Galbois ;
- 8 jardins Rue Gravetel.

Les tarifs par mètre carré de jardin n'ont pas été augmentés depuis 2017 et resteront jusqu'à nouvel ordre ceux appliqués jusqu'alors, à savoir 0,28€/m²/an pour les jardins rue Galbois et 0,30€/m²/an pour ceux rue Gravetel, comme approuvé par la délibération n°2021-12-102 du Conseil municipal du 16/12/2021.

Les travaux entrepris rue Galbois et le réaménagement du parking du groupe scolaire Malot-Verne ont modifié à la marge les surfaces de certains jardins familiaux qui y sont accolés. Une emprise de ceux-ci a été nécessairement réallouée à ce nouvel aménagement. La surface des jardins rue Galbois portant les numéros 1 à 6 s'en trouve réduite :

Jardin n°	1*	2	3	4	5**	6	7	8	9	10
Surface avant les travaux (en m²)	135	135	182,5	122,5	122,5	167,5	158	158,5	144	144
Surface amputée (en m²)	30	30	36	24	24	33	0	0	0	0
Surface après les travaux (en m²)	105	105	146,5	98,5	98,5	134,5	158	158,5	144	144
Tarif annuel avant les travaux (en €)	37,8	37,8	51,1	34,3	34,3	46,9	44,24	44,38	40,32	40,32
Tarif annuel après travaux (en €)	29,4	29,4	41,02	27,58	27,58	37,66	44,24	44,38	40,32	40,32

^{*} parcelle mise à disposition gracieusement par la Ville à l'école Jules Verne

Il est précisé que cela a été fait après accord des actuels locataires des parcelles.

La surface des jardins rue Gravetel n'a, elle, pas fait l'objet de modification : chaque parcelle a une surface de $250~\text{m}^2$.

Le Conseil Municipal est sollicité pour approuver cette modification de surface et, conséquemment, le montant de la location des jardins concernés par une diminution de leur surface.

Vu

Le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29;

Le Code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L.561-1 et suivants ;

Le Code de l'environnement ;

La délibération n°2021-12-102 du Conseil municipal du 16/12/2021 approuvant le tarif par mètre carré de location des jardins familiaux à compter du 01/01/2022.

Considérant

Que le réaménagement des abords du groupe scolaire Malot-Verne ont entraîné la modification de la surface de certains jardins familiaux, nécessitant de revoir le montant de la location de ceux-ci ;

Le conseil municipal, décide par :

Voix pour: 28
voix contre 0
Abstention 0

Article 1 : d'approuver les nouvelles surfaces des jardins familiaux, présentés cidessus, et de modifier en conséquence les conventions et les montants de location des jardins impactés, à compter du 1^{er} juillet 2022 ;

Article 2: d'autoriser Madame la Maire à proposer les jardins à la location via des conventions de mise à disposition annuelle et temporaire, et de signer tout acte relatif à ces locations.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

^{**} parcelle actuellement non louée